

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 16 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE : 16 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 31

Votants : 32

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni en salle du conseil en mairie à 10h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire,

Mme ABLOUH, Mme BATHILY, Mme BELHADJ-ADDA, M. BOUCHELLA, Mme BOUKANDOURA, M. BRENOT, Mme CHARLOT, Mme CHERGUI, M. CHERQUEFOSSE, M. CHIKH, M. DA CRUZ, Mme DA SILVA, M. ENGRAND, M. GAILLARD, Mme GEREMIA, Mme HADIL, M. LEFEVRE, M. LIAOUI, M. LONGEAULT, M. MARCIN, M. MOHAMMED, Mme PANIGHINI, Mme PREVOST, M. THUMARIN, Mme ZABAIRI,

M. BOUZAR, Mme LITI, M. NEY, M. SION, Mme VERGNAUD.

Absents représentés :

Mme BAUDRY (procuration Mme CHERGUI)

Absents :

Mme MARION

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-1 « il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal » et l'article L.2122-2 « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 p 100 de l'effectif légal du conseil municipal »,

Sur proposition de Madame Catherine ARENOU, Maire nouvellement élu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe à sept (7) le nombre des adjoints à élire
- Précise que l'entrée en fonction des adjoints au maire interviendra dès leur élection

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le vingt-trois mars deux mille vingt-six.

Le Maire,



Catherine ARENOU